

Schuttrange, le 28 mars 2019



Avis

Conformément à l'article 24, §1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, que **les sociétés Crea Haus Promotions s.à r.l. et Cialux s.à r.l.** ont introduit une demande d'autorisation relative à

la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier

à L-5360 Schrassig, rue d'Oetrange,

terrains N° 15/1685, 15/1812, 15/1786 et 15/1787, section C de Schrassig

Schuttrange, date qu'en tête
Pour le collège échevinal

Jean-Paul JOST
Bourgmestre



c.s. Alain DOHN
Secrétaire communal

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été affiché à l'endroit usuel à la maison communale pendant 15 jours du 29 mars 2019 au 12 avril 2019 inclus.

Schuttrange, le 15 avril 2019

Jean-Paul JOST
Bourgmestre



c.s. Alain DOHN
Secrétaire communal